

ARRÊTÉ N°016/2025 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de REPENTIGNY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 010/2025 du 26 Septembre 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 11/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} Novembre 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur Principal 2^{ème} Classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<u>de SMYTER-JACQUES Céline</u>	<u>Rédacteur</u>	<u>1^{er} Octobre 2025</u>

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Fait à Repentigny, le 26 Septembre 2025,
Le Maire,
Claude LEMONNIER,

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 26/09/2025

Signature de l'agent :
Céline de SMYTER-JACQUES

